

Nouveau statut d'étudiant entrepreneur : trois jeunes de Centrale Paris ont testé et témoignent



- Le gouvernement a mis en place à l'automne un nouveau statut pour inciter les étudiants à créer leur entreprise
- Alexandre, Nicolas et Raphaël de Centrale Paris ont pu en bénéficier pour lancer Privateaser
- Privateaser permet de réserver en ligne des bars et clubs privés pour un anniversaire, une soirée ou un afterwork

Paris, le 8 décembre 2014

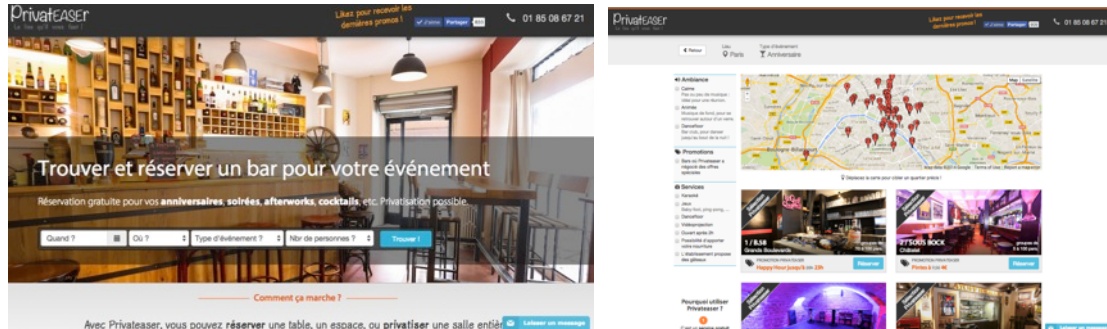
A l'initiative du **ministère de l'Enseignement Supérieur**, les PEPITEs : pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat ont mis en place à l'automne le statut d'étudiant-entrepreneur.

Alors que 48% des 18-29 ans déclarent vouloir créer leur entreprise et seulement 1% le font réellement*, ce statut doit permettre à des étudiants ou jeunes diplômés d'être accompagnés dans leur projet de création d'entreprise.

Alexandre, Nicolas et Raphaël, issus de l'École Centrale Paris, font partie des premiers à bénéficier de ce statut novateur. Ils ont profité de leur derniers mois d'études pour créer Privateaser : **un service innovant pour les réservations de groupes dans les bars et clubs privés** à destination des particuliers qui veulent organiser un anniversaire, un pot de départ, un afterwork entre collègues et des entreprises pour leurs cocktails.

Premier volet de cette mesure, la possibilité de **conserver le statut d'étudiant** avec tous les avantages que cela apporte en terme de **sécurité sociale**, de transports (carte **Imagine'R** en région parisienne) ou de restauration (tarif réduit dans les restaurants universitaires). « *En tant que tout jeune créateur d'entreprise je n'ai pas encore de revenu, la prolongation de mon statut d'étudiant est un vrai soulagement.* » atteste Nicolas Furlani, président de Privateaser.

Deuxième volet, **l'accompagnement par deux tuteurs** : un enseignant et un tuteur externe qui accompagnent les jeunes créateurs dans les différentes étapes de création et de développement de leur activité. « *Tout comme on n'imaginerait pas un sportif de haut niveau sans entraîneur, nos coaches qui sont des entrepreneurs expérimentés nous guident dans notre aventure entrepreneuriale.* » explique Alexandre Paepegaey, co-fondateur de Privateaser.



Le site Privateaser.com dédié aux réservations de groupes dans les bars et clubs privés

Autres points notables, l'accès privilégié à des espaces de co-working ou encore la possibilité de remplacer le stage de fin d'étude par son projet entrepreneurial. L'École Centrale Paris où les trois fondateurs de Privateaser ont fait leurs études, était précurseur dans le domaine et met déjà ce type de moyens à disposition des jeunes entrepreneurs depuis 10 ans. « *Le développement et le lancement de Privateaser a tenu lieu de stage de fin d'étude, et l'Incubateur de l'École nous a hébergé dès le début de cette aventure dans un parcours dit de pré-incubation.* » témoigne Raphaël Kolm, CTO de Privateaser.

A propos de Privateaser :

Votre anniversaire est le mois prochain et vous ne savez pas où l'organiser ? Vos amis ou collègues vous mettent la pression pour votre pot de départ imminent ? Vous n'en pouvez plus des nombreux coups de fil infructueux aux bars de votre quartier ?

Privateaser s'est donné une mission, que réserver un bar pour un groupe devienne aussi simple qu'acheter un billet de train sur Internet. Pour cela Alexandre, Nicolas et Raphaël ont développé privateaser.com qui vous permet de trouver le bar adéquat pour votre évènement, de le réserver en un clic et de profiter de tarifs de groupe comme des Happy Hours prolongées.

Vous pouvez dès à présent consulter leur site : www.privateaser.com

Contact Presse :

Alexandre Paepegaey
alexandre@privateaser.com
06 16 10 44 93

*Source France Active, APCE (Agence pour la création d'entreprise), cabinet de conseil et de portage salarial Didaxis.